

PLANNING DES INSCRIPTIONS DE NOUVEAUX ELEVES EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE

Inscription sur place (formalité obligatoire)

Horaires	Date	Section
De 08h00 à 12h30	Mardi 02 juillet 2024	1^{ères} ST2S & STMG
	Mardi 27 août 2024	<u>Retardataires</u>

❖ **La présence d'un responsable légal, muni de sa pièce d'identité est obligatoire.**

Pièces à fournir :

- Copie de la pièce d'identité de l'élève
- Copie du livret de famille (pages des parents et de l'élève)
- Photocopie des 3 bulletins de l'année précédente
- Fiche de synthèse - SIECLE** (à récupérer dans l'établissement d'origine)
- Notification de la décision d'affectation ST2S/ STMG**
- Exéat (à récupérer dans l'établissement d'origine)
- 5 photos d'identité (non scannées), présentation correcte, et découpées, datant de 3 mois, AVEC nom et prénom de l'élève au dos
- Attestation d'assurance valable pour l'année scolaire 2024-2025
- Prévoir 10€ pour le badge de la demi-pension (prévoir l'appoint)
- Prévoir 5€ pour l'adhésion à la Maison des lycéens (chèque à l'ordre de MDL du Lycée Montgérald, ou espèces)
- RIB du représentant légal (Bourse)

La liste des manuels et fournitures scolaires sera accessible sur le site Internet de l'établissement : <https://site.ac-martinique.fr/lyc-montgerald/>



***Il est important de respecter les dates et heures prévues au calendrier.
Aucune inscription ne sera enregistrée si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies.***

L'établissement ne fait pas de photocopies.